

Organisateur

La Société en Nom Collectif Zénith de Limoges, dont le siège social est situé 16, avenue Jean Monnet 87100 Limoges, immatriculée au RCS de Limoges B 492 774 583 00016, représenté par Madame Pascale Tauzin – directrice, organise des Jeux-concours gratuits sans obligation d'achat via sa page Facebook, et son site officiel www.zenithlimoges.com, au cours de l'année 2019.

Ces jeux sont organisés loyalement conformément à l'article L 121-36 du code de la consommation.

Ces jeux sont proposés via différents sites partenaires, les réseaux sociaux et le site officiel du Zénith de Limoges à savoir :

- Notre site internet : <https://www.zenithlimoges.com>
- Facebook : <https://www.facebook.com/zenithdelimoges/>
- Twitter : <https://twitter.com/ZENITHDELIMOGES>
- Instagram : <https://www.instagram.com/zenithdelimogestmetropole/>

Les jeux et leur promotion ne sont pas gérés ni sponsorisés ni parrainés par Facebook. Facebook n'est pas associé à ce Jeu. La société organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec tout jeu, son organisation et sa promotion.

Conditions de participation

Ces jeux sont ouverts à toute personne physique résidant en France métropolitaine, Corse comprise.

Ces jeux sont ouverts :

- Aux fans de la page Facebook « Zénith de Limoges Métropole »,
- A toute personne physique visitant la page Facebook « Zénith de Limoges Métropole » et souhaitant participer au jeu

Concernant la condition de l'âge des participants, elle est déterminée pour chacun des jeux organisés au cours de l'année 2019 (voir règlement spécifique individuel pour chaque Jeu). Dans tous les cas et notamment pour les jeux FLASH, une autorisation parentale (d'un des parents ou d'un tuteur légal) est indispensable pour la participation des mineurs. La personne participante mineure devra désigner la personne majeure qui bénéficiera du lot.

Ne peuvent participer au jeu les personnes suivantes :

- Les mandataires sociaux et employés de l'Organisateur, de toute société qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle,
- Les personnes ayant collaboré à l'organisation du concours,
- Les personnes morales

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est limitée à une participation par personne (même nom, même adresse postale, même adresse mail) ; chaque personne ne pouvant participer qu'une seule fois pendant la durée de l'opération de chaque jeu.

Le thème de chaque jeu est déterminé au cours de l'année 2019 sur le règlement spécifique individuel de chaque Jeu.

Dotations

Les dotations sont déterminées sur le règlement spécifique individuel pour chaque jeu de l'année 2019, sur la page Facebook ou sur le site officiel du Zénith de Limoges Métropole.

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables contre un autre objet ou contre leur valeur en numéraire à la demande du participant ni à la demande d'un tiers.

La remise de chaque dotation sera effectuée après vérification du respect des règles du jeu contenues dans le présent règlement générale de l'année 2019 et du règlement spécifique au jeu.

Durée des Jeux

Ces jeux sont organisés pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Les dates de participation sont indiquées dans chaque règlement spécifique de chaque jeu concerné, lequel figure sur la page Facebook ou le site officiel du Zénith de Limoges Métropole, à la rubrique « Jeux Concours ».

Mécanisme de Jeu et sélection des gagnants

Le Zénith de Limoges Métropole organise ces jeux dans le courant de l'année 2019.

Un tirage au sort informatique par le programme « excel » sera effectué par le Community Manager. Le programme génère un choix aléatoire parmi la liste des joueurs numérotée. Les modalités de chaque tirage au sort sont précisées dans l'annexe du jeu concerné.

Mécanisme pour les jeux proposés via le magazine « Mag » : lors de la publication de chaque magazine du Zénith de Limoges Métropole, un jeu peut être proposé.

Si le jeu vous renvoie vers la page Facebook du Zénith de Limoges Métropole, il suffit de se connecter, d'accéder au jeu et d'y participer. Il suffit de devenir « fan » du Zénith de Limoges Métropole en cliquant sur l'onglet « j'aime » puis de participer au jeu. Pour les participants qui n'ont pas cliqué sur l'onglet « j'aime » ils trouveront à leur disposition un bulletin qu'ils pourront soit retourner par courrier au Zénith de Limoges soit déposer dans une urne prévue à cet effet dans le hall d'accueil du Zénith.

Mécanisme pour les jeux proposés directement via la page Facebook du Zénith de Limoges Métropole : il suffit de se connecter à la page Facebook du Zénith de Limoges Métropole, de cliquer sur le jeu mis en ligne pour pouvoir accéder au bulletin de jeu et le compléter. Pour les non-inscrits (qui n'ont pas encore cliqué sur l'onglet « j'aime » la page du Zénith), il suffit de devenir « fan » du Zénith de Limoges Métropole en cliquant sur l'onglet « j'aime ».

Un tirage au sort informatique des bulletins de jeu est effectué par le Community Manager. Les modalités de chaque tirage sont précisées dans chaque règlement spécifique du jeu concerné.

La date de chaque tirage au sort est précisée dans le règlement spécifique du jeu concerné.

Mécanisme pour les jeux FLASH proposés par le Zénith de Limoges Métropole : en plus des jeux habituellement proposés par le Zénith de Limoges Métropole et qui font l'objet de règlement spécifique thématiques inscrites sur le site du Zénith de Limoges Métropole, il est possible de gagner des places de spectacles par tirage au sort inopiné la veille du dit spectacle. Le « jeu flash » sera annoncé la veille du spectacle via la page Facebook du Zénith de Limoges Métropole ou tout autre média local. La veille du spectacle, il suffit de se connecter à la page Facebook du Zénith de Limoges Métropole, pour découvrir le lot à gagner, sa nature, sa quantité et sa valeur, puis de se rendre directement dans les commentaires de la publication pour y faire votre commentaire obligatoire. Pour les « non-inscrits », il suffit de devenir « fan » du Zénith de Limoges Métropole en cliquant sur l'onglet « j'aime » et de procéder ensuite comme indiqué ci-dessus.

Un tirage au sort informatique des participants aux commentaires de la page Facebook du Zénith de Limoges Métropole est effectué par le Community Manager la veille du spectacle. Les gagnants de ce tirage au sort sont prévenus exclusivement via Facebook, par messagerie, dans la foulée du tirage au sort. Ils doivent répondre de leur présence et justifier de leur identité au Zénith de Limoges Métropole dans les 24h, via Facebook.

Remise des prix

Le ou les gagnant(s), selon le jeu, seront informés par publication de leur nom ou leur « pseudo facebook » sur la page Facebook du Zénith de Limoges Métropole et/ou par courriel à leur adresse mail.

Le ou les gagnants s'engagent à communiquer leur identité par messagerie privée afin de pouvoir prétendre au retrait du lot.

Les modalités de retrait de ces lots qui sont quérables seront rappelées par courriel à chaque gagnant et seront précisées dans le règlement spécifique de chaque jeu.

Pour bénéficier de leur lot, les gagnants devront être munis d'une impression du courriel personnel reçu et d'une pièce d'identité. Si le lot concerne des billets de spectacle pour une représentation au Zénith de Limoges métropole, Ils devront se présenter à la billetterie le jour du concert.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courriel électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant.

La Société Organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et /ou injoignable. Si l'adresse électronique est fautive ou que le gagnant ne s'est pas manifesté sous 24H, le lot sera considéré comme abandonné et reviendra alors de droit à la société organisatrice (voir règlement spécifique).

Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le (les) lots par un (des) lots d'une valeur équivalente ou de caractéristiques identiques, sans qu'aucune réclamation en puisse être formulée à cet égard.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition du (des) lots ou en cas d'impossibilité pour le(s) gagnants(s) de bénéficier du (des) lots pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Si le participant ne veut pas respecter les règles qui sont stipulées, son bulletin sera écarté et un nouveau tirage au sort sera effectué. Si plusieurs lots étaient mis en jeu, et dans le cas où l'un des participants serait écarté, c'est la personne qui aura été au sort après ce dernier qui sera alors bénéficiaire du lot.

Utilisation des données nominatives – Informatique et libertés

Les participants au jeu consentent à l'utilisation de leurs coordonnées pour recevoir des informations du Zénith de Limoges Métropole par email ou sms. Ces données sont collectées par le Zénith de Limoges Métropole, 16 avenue Jean Monnet, 87100 Limoges.

Chaque participant remplit le bulletin de jeu à l'attention de l'organisateur et les informations fournies ne sont donc pas destinées à Facebook.

Ne sont collectées que les mentions rendues obligatoires dans le règlement du jeu.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'opposition au traitement des données ainsi que d'un droit d'accès et de rectification de ces données en écrivant au Zénith de Limoges Métropole, 16 avenue Jean Monnet, 87100 Limoges.

Droit et liberté

Le gagnant pourra être photographié et/ou filmé.

La société organisatrice pourra diffuser le nom et le prénom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice spécifiée à l'article 1 par courrier ou par mail à l'adresse info@zenithlimoges.com.

En cas de différend relatif à une quelconque disposition du présent règlement, les parties devront rechercher un règlement amiable à leur désaccord.

A défaut, tout différend sera porté exclusivement devant le Tribunal compétent.

Acceptation du règlement / dépôt / élection de domicile

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, dans son intégralité. Le règlement est déposé en l'Etude SAS SYSLAW Huissiers de justice, Office de Limoges Palissy - 31, Rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

Le règlement est disponible gratuitement soit sur demande orale faite sur place au Zénith de Limoges Métropole soit sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe de retour préparée, sans timbre, comportant le nom et l'adresse complète de l'intéressé, à adresser à Zénith de Limoges, 16 avenue Jean Monnet, 8700 Limoges. Il est consultable sur le site internet du Zénith de Limoges Métropole à la page « Jeu – Concours ».

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les participations dont les coordonnées sont inexacts ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la fin du jeu.

Les participants élisent domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

Utilisation des réseaux internet et de l'informatique

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruptions, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la page Facebook et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des joueurs.

La Société Organisatrice ne garantit pas que la page Facebook et/ou le jeu fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreur informatique ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du jeu, si les joueurs ne parviennent pas à se connecter à la page Facebook du jeu à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un joueur ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion au réseau Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le joueur possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription), ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les joueurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau « internet » empêchant le bon déroulement du jeu par des malveillances externes ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté. Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise du lot, le gagnant ne pourra rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

Réserve de modification - avenant

En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le jeu par un avenant. Le participant qui n'accepterait pas l'avenant renonce à sa participation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter ou modifier le présent jeu par le biais d'un avenant si les circonstances l'exigeaient, et ceci sans réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt et entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.

En cas de manquement de la part du participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s). La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur et le Zénith de Limoges se réserve le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les joueurs ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

Remboursement

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès au réseau internet offrant une connexion gratuite aux internautes, les joueurs sont informés que tout accès aux jeux s'effectuant sur une base gratuite ne donne lieu à aucun remboursement. Il en est de même dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage du réseau internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter au site de la Société Organisatrice ou de ses partenaires et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Loi applicable et interprétation

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la SNC Zénith de Limoges, dans le respect de législation française.

Il est rappelé aux utilisateurs, sans que cette liste soit limitative, que les photos chargées sur la page Facebook à caractère pornographique, faisant l'apologie de crimes contre l'humanité, constituant une incitation à la haine raciale ou à la pornographie infantine, faisant l'apologie de la violence, des produits illicites ou dangereux, des propos illicites, diffamatoires, injurieux ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes mœurs, ou à caractère publicitaire sont rigoureusement interdits dans le cadre de l'utilisation de la présente application et du jeu.

Toute fraude ou tentative de fraude entrainera des poursuites judiciaires, la Société Organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes vérifications qui lui sembleront utiles.

Déposé et enregistré

A Limoges le 22 février 2019

Pascale Tauzin

Directrice du Zénith

ZENITH DE LIMOGES
SNC Capital de 3.2
RCS Limoges
16 Avenue Jean Monnet - 87100 LIMOGES
Tel: 05 55 69 55 55 - FAX 05 55 42 62 42



